COBALI

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Gestion de l'eau; le COBALI vous consulte pour le plan d'action 2013-2018

Mont-Laurier, 16 novembre 2012 – Le Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI) dépose un plan d'action pour les cinq prochaines années, qui déterminera les mesures ou les actions à entreprendre pour protéger, conserver ou mettre en valeur la ressource eau. Ce plan découle d'objectifs fixés à la suite du diagnostic établi selon les problématiques et préoccupations soulevées lors de consultations auprès des acteurs de l'eau en 2011 et 2012. En raison de la nature participative de l'approche de gestion intégrée de l'eau par bassin versant, la responsabilité de mise en oeuvre des actions envisagées incombe à l'ensemble des acteurs présents de la zone de gestion. Donc, ce plan d'action est à vous citoyens, organismes, entreprises, municipalités et différents ministères qui utilisent ou qui se soucient de protéger la ressource eau.

Pour prendre connaissance de ce plan d'action qui sera le noyau de la deuxième édition du Plan directeur de l'eau, élaboré pour la zone de gestion du COBALI, vous êtes invité à une présentation et à une période d'échange.

Venez nous rencontrer le dimanche 2 décembre 2012 à 13 h, à la salle des Chevaliers de Colomb de Notre-Dame-du-Laus, 64, rue Principale.

Le plan d'action peut également être consulté sur le site Internet du COBALI (www.cobali.org), et vos commentaires peuvent être envoyés d'ici le 14 décembre à pde@cobali.org.

À quoi ressemble la zone de gestion du COBALI? Pour la visualiser, vous avez simplement qu'à vous rendre sur le site Internet du COBALI et cliquer sur le lien menant à notre toute nouvelle carte interactive. Ainsi, vous pourrez observer les limites des bassins versants compris dans la zone de gestion du COBALI, soit le bassin versant de la rivière du Lièvre, celui de la rivière Blanche et celui du ruisseau Pagé. Vous avez également l'opportunité d'y superposer d'autres types d'information, tels que les limites municipales ou des MRC.

Rappelons que le COBALI est un des 40 organismes de bassins versants que le gouvernement du Québec a mandatés pour implanter la gestion intégrée des ressources en eau sur le territoire du Québec méridional. Le rôle des organismes de bassins versants est de favoriser une concertation des différents acteurs et usagers de l'eau des secteurs communautaires, municipaux et économiques, afin d'améliorer l'utilisation des ressources en eau, tout en protégeant les écosystèmes et en assurant un développement économique et social.

- 30 -

Source : Mme Janie Larivière, directrice générale
819-440-2422 - info@cobali.org